



PROTOCOLE SANITAIRE
REOUVERTURE ET FONCTIONNEMENT
DU COLLEGE SAINT PAUL - HEM

SOMMAIRE

PRINCIPES GENERAUX	1
LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE	2
L'APPLICATION DES GESTES BARRIERE	4
LA LIMITATION DU BRASSAGE DES PERSONNES.....	5
LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET DES MATERIELS.....	6
L'INFORMATION, LA FORMATION, LA COMMUNICATION.....	7
LA PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID	9
L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE	12

PRINCIPES GENERAUX

Le présent protocole repose sur les prescriptions du protocole sanitaire émis par le ministère de l'éducation et de la jeunesse le 29 avril 2020 et le protocole sanitaire émis par le ministère du travail en date du 9 mai 2020.

Ces deux protocoles reposant sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020.

Il repose aussi sur cinq fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **La formation, l'information et la communication**

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Compte-tenu de la superficie du collège et du restaurant scolaire, du nombre d'élèves scolarisés, et afin de permettre le respect de la distanciation physique entre les personnes, l'organisation suivante a été arrêtée lors du conseil de direction du 4 mai 2020, soumis à l'avis de la délégation du personnel du CSE le 14 mai 2020 et validée par le Conseil d'Administration le 14 mai 2020.

- Une salle sera attribuée par groupe d'élèves jusqu'en fin d'année. Pour limiter les croisements de personnes, les entrées/sorties des salles pour les élèves se feront dans la mesure du possible par les baies vitrées.
- Il n'y aura pas de réouverture du service restauration.
- Les élèves de 6^{ème}/5^{ème} seront accueillis par groupes de 15 maximum, à compter du 2 juin 2020 ? :

Pour les élèves de 6^{ème}, le matin de 9H à 12H (8 salles).

Pour les élèves de 5^{ème}, l'après-midi de 13H à 16H (8 salles).

Le retour des élèves de 4^{ème}/3^{ème} est fixé (si la carte régionale est verte) pour début juin. Il est prévu d'accueillir à partir de cette date, les élèves de 4^{ème} le matin de 9H à 12H et les élèves de 3^{ème} de 13H à 16H.

POUR LES ELEVES

- **A l'entrée dans l'établissement**, deux personnels filtreront les arrivées afin qu'une distance minimale d'un mètre soit respectée entre chaque élève. Les élèves seront invités à se rendre directement dans la salle de classe qui leur sera attribuée jusqu'en fin d'année. Les personnels d'éducation veilleront à alterner l'entrée des élèves venant en vélo ou trottinette afin de minimiser les présences dans le garage à vélos (2 élèves maximum en même temps dans le garage à vélos).
- **En classe**, les élèves s'installeront à la place qui leur aura été attribuée jusqu'en fin d'année. Les salles, d'une superficie d'environ 45 m² n'accueilleront que 15 élèves maximum. Les salles auront été réaménagées avant le retour des élèves afin de respecter une distance d'au moins un mètre entre eux. Le mobilier non utilisé sera neutralisé. L'échange de matériel entre personnes n'est pas autorisé.
- **En récréation** : Il n'y aura pas de récréation. Les temps de pause se feront en classe ; les élèves seront invités à rester à leur place.
- **Les sanitaires** : Les élèves ne pourront se rendre aux sanitaires qu'avec l'autorisation d'un enseignant. Les enseignants recevront la consigne de n'envoyer qu'un seul élève aux sanitaires à la fois (attendre que le précédent soit revenu). A l'entrée des sanitaires, les élèves seront rangés sous le préau dans le respect de la distanciation d'un mètre et un personnel d'éducation gérera les entrées/sorties (2 élèves au maximum chez les garçons et deux élèves au maximum chez les filles).

- **Sorties des élèves** : Les sorties des élèves se feront de façon échelonnée (1 groupe toutes les minutes) sous le contrôle des enseignants et des personnels d'éducation.

POUR LES ADULTES

Il est prévu d'organiser les cours de telle façon que les enseignants soient sollicités une demi-journée par jour (dans la mesure du possible et durant la période où nous n'accueillerons que les élèves de 6^{ème}/5^{ème}).

- **En classe**, les enseignants seront présents en début de demi-journée, avant l'arrivée des élèves. Ils s'assureront du respect de la distanciation physique à l'entrée en classe, à la désinfection des mains et au respect des places attribuées à chacun. Le contrôle des présences des élèves s'effectuera à l'aide d'une liste de groupe, qui sera récupérée chaque début de demi-journée par le directeur adjoint.
- **En récréation** : Il n'y aura pas de récréation. Les temps de pause se feront en classe ; les élèves seront invités à rester à leur place et seront sous la surveillance de l'enseignant.
- **En salle des personnels** : Compte-tenu de la superficie de la salle, 6 personnes maximum seront autorisées en salle des personnels. Chacun veillera au respect de la distanciation physique. Il est demandé aux personnels déjeunant ou désirant prendre un café sur place d'apporter leur propre vaisselle (assiettes, verres, couverts, mug). L'utilisation du réfrigérateur, des fours à micro-ondes, de la cafetière, des ordinateurs, devront se faire dans le respect des règles de désinfection (des lingettes seront à disposition en salle des personnels pour désinfecter les matériels avant utilisation).
- **Cours d'EPS** : Les cours d'EPS se dérouleront exclusivement dans la salle d'EPS du collège. Les enseignants iront chercher les élèves en classe et les raccompagneront dans leur salle de classe à l'issue du cours. Une attention particulière sera portée au respect de la distanciation physique lors des déplacements (à cet effet, des marquages au sol ont été réalisés sous le préau afin d'y faire se ranger les élèves, à 1m de distance, avant de les faire entrer dans le bâtiment).

Il est prévu que les élèves fassent principalement du renforcement musculaire, à une place qui leur sera attribuée dans la salle.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière (se laver très régulièrement ou se désinfecter les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou utiliser un mouchoir à usage unique, ne pas se saluer en se serrant la main, ne pas s'embrasser), doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

POUR LES ELEVES

- **A l'entrée dans l'établissement**, la désinfection des mains est obligatoire pour tous les élèves avant l'entrée en classe. Une signalétique et un distributeur de gel hydroalcoolique seront disposés :

- Sur le mur juste avant le portail magnétique pour les élèves ayant cours dans les salles 13, 14, 15, 16, 17, 1, 3, 5, 7 et 9.
- Sur le mur de la salle 9 pour les élèves ayant cours dans les salles 2, 4, 6, 8 et 10.

POUR LES ADULTES

- **A l'entrée dans l'établissement**, la désinfection des mains est obligatoire pour tous. Une signalétique et un distributeur de gel hydroalcoolique seront disposés à l'accueil.

POUR TOUS

Les distributeurs de savon et de papier essuie-mains seront régulièrement contrôlés et réapprovisionnés dans les sanitaires. Du gel hydroalcoolique sera à disposition aux entrées, dans les sanitaires et dans les salles de classe.

Le port du masque

POUR TOUS

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Compte tenu de notre structure, de nos fonctionnements et de l'impossibilité de garantir une distanciation de 1m à tous les instants entre les personnes, le port du masque conforme EST OBLIGATOIRE pour toutes les personnes qui se trouvent dans l'enceinte de l'établissement (le masque est fourni par les parents pour les élèves).

Pour l'ensemble des personnels masques et visières seront fournis par la DDEC et le MEN.

La ventilation des classes et autres locaux

Afin d'éviter le contact avec les poignées, toutes les portes donnant sur des accès intérieurs resteront ouvertes.

Les portes donnant sur des accès extérieurs resteront entrebâillées (baies vitrées).

L'aération des locaux se fera aussi régulièrement que possible par le personnel d'entretien.

La limitation du brassage des personnes

L'accueil des élèves par groupes, l'attribution d'une salle par groupe et d'une place par élève contribue à la limitation du brassage des élèves.

Les adultes seront invités à se déplacer le moins possible dans l'établissement et à réaliser tout ce qui peut l'être en dehors du collège.

Les travaux de groupe en distanciel seront privilégiés et ceux au sein du collège se feront dans le respect des règles sanitaires et des gestes barrière (désinfection des mains, distanciation, port du masque).

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Le collège n'ayant accueilli que très peu d'élèves au début du confinement et durant 2 jours seulement, et peu de personnels dans des lieux bien ciblés, il n'y a pas lieu de procéder à une désinfection générale de l'établissement.

Les locaux occupés ponctuellement seront désinfectés et il y aura un nettoyage général des locaux et matériels avant la réouverture du collège.

Salles de classes :

Les salles de classes occupées les matins seront désinfectées les après-midis et les salles occupées les après-midis seront désinfectées les lendemains matins suivants (cette procédure sera appliquée le temps que nous n'accueillerons que les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}).

A partir du moment où les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} seront également accueillis, la désinfection de toutes les salles qui auront été occupées aura lieu tous les midis et tous les soirs.

Utilisation des matériels :

- Dans les salles de classe, sur les bureaux, des lingettes désinfectantes seront à disposition des enseignants afin de procéder à la désinfection des claviers et souris d'ordinateur.
- En salle des personnels, les utilisateurs auront à disposition des lingettes désinfectantes pour désinfecter les surfaces de contact des micro-ondes, réfrigérateur, cafetière, ordinateurs.
- Des lingettes seront à disposition à côté des photocopieurs afin de permettre aux utilisateurs de désinfecter les écrans tactiles.

Dans la journée :

Le personnel d'entretien procédera tout au long de la journée au nettoyage et à la désinfection des locaux non occupés, des surfaces de contact, des sols.

La formation, l'information et la communication

Il est important de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide.

Des fiches signalétiques sur les consignes de lavage des mains seront apposées aux points de lavage et de désinfection, distribuées et présentées aux personnels et aux élèves.

Dans la mesure du possible, une formation spécifique aux gestes barrière sera proposée à l'ensemble des adultes de l'établissement.

Les parents

Ils seront **informés clairement**, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture :

- des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- du protocole sanitaire applicable dans l'établissement ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;
- de l'obligation du port du masque pour les élèves (masques à fournir par les parents) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains** (vidéo proposée par le gouvernement sur la réouverture des établissements scolaires <https://www.youtube.com/watch?v=szymTEXVumU&authuser=0> et vidéo sur les gestes barrière proposée par l'auteur de BD ZEP <https://youtu.be/nmBBkYicX4M>)

Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports et/ou un accompagnement adaptés.

Le jour de la reprise, chaque élève bénéficiera d'une sensibilisation aux différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celle-ci permet la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque au bureau de l'adjointe en pastorale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précédent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précédent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Comme précisé au début de ce protocole, l'accueil des élèves ne pourra se faire dans le cadre du fonctionnement normal de l'établissement.

Ainsi, à compter du 2 juin 2020 ?, les élèves seront accueillis :

- Pour les élèves de 6^{ème} : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9H00 à 12H00.
- Pour les élèves de 5^{ème} : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13H00 à 16H00.

A compter de début juin ?, si les conditions sanitaires le permettent :

- Les élèves de 4^{ème}, les mêmes jours et aux mêmes horaires que les élèves de 6^{ème}.
- Les élèves de 3^{ème}, les mêmes jours et aux mêmes horaires que les élèves de 5^{ème}.

Un sondage a été réalisé auprès des familles afin de connaître les intentions de retour au collège des élèves.

L'enseignement jusqu'en fin d'année sera basé sur la continuité pédagogique mise en place par les enseignants depuis le début du confinement.

Afin de ne pas pénaliser les élèves dont les familles auront fait le choix de rester à la maison, les élèves venant au collège travailleront avec les enseignants ce qui aura été donné dans le cadre de la continuité pédagogique sur scolweb.

La continuité pédagogique continuera donc à s'appliquer pour tous.

Les enseignants qui accompagneront les élèves au collège ne pourront pas forcément continuer à proposer les mêmes fréquences de cours en visio ou d'échanges mail avec les élèves que ceux mis en place depuis le début du confinement.

Les notes attribuées aux élèves durant la période de confinement leur auront permis d'avoir un retour sur la maîtrise des notions et des compétences évaluées mais ne seront pas prises en compte pour le 3^{ème} trimestre.

Dans l'éventualité où un troisième trimestre ne serait pas possible, la moyenne du 3^{ème} trimestre sera la moyenne des moyennes des deux premiers trimestres.

Compte tenu des consignes sanitaires et de l'organisation prévue, nous ne pourrons plus assurer :

Les cours en salle informatique, les manipulations en Sciences et en Arts Plastiques, les activités dans le cadre de l'Association Sportive, les activités et ateliers du midi, le dispositif devoirs faits.

L'accès au CDI ne sera pas possible.

BREVET :

Comme annoncé par le ministre de l'Education Nationale, les épreuves écrites et orale du Brevet n'auront pas lieu. L'épreuve orale est annulée, le total du Brevet sera donc sur 700 points.

Chaque épreuve écrite (Français, Mathématiques, Histoire-Géographie, Sciences) sera remplacée par la moyenne des moyennes des deux premiers trimestres obtenues par l'élève dans chacune de ces matières.

400 points seront donc attribués, comme habituellement, pour la maîtrise des compétences du Socle et 300 points correspondant aux moyennes des moyennes des deux premiers trimestres dans les matières habituelles des épreuves écrites.

Le latin sera également pris en compte (20 points maximum). L'attribution des mentions est maintenue, selon les mêmes critères de calcul.